

COMMUNIQUE DE PRESSE

Un défenseur de l'environnement lourdement condamné au Cameroun !!!

Monsieur Nasako Besingi, Directeur de l'ONG Struggle to Economize our Future Environment (SEFE) a été condamné ce jour par le tribunal de Mundemba, dans le Sud-Ouest du Cameroun. Nasako Besingi faisait l'objet d'une série de plaintes pour diffamation introduites par la société SGSOC et par deux de ses anciens employés. Après plusieurs renvois au cours des derniers mois, la décision a finalement été rendue le 3 novembre 2015, et la sentence est lourde pour l'activiste : **une amende de 1 000 000 de francs CFA, ou une peine d'emprisonnement de 3 ans. Il devra en plus payer des dommages et intérêts de 10 000 000 de francs CFA aux deux parties civiles, ainsi que les dépens d'environ 200 000 francs CFA. Nasako dispose de 24 heures pour s'acquitter du montant de l'amende, faute de quoi il ira en prison pour 3 ans.**

Joint au téléphone, Me Adolf MALLE, avocat à Kumba, s'est déclaré surpris par la condamnation de son client, et a indiqué qu'il ferait appel de cette décision, fondée sur des moyens de preuve des plus contestables.

En 2012 alors qu'il servait de guide à une équipe de journalistes de télévision réalisant un documentaire sur les conflits entre la société Herakles Farms (SGSOC) et des communautés de l'arrondissement de Mundemba dans le Sud-ouest du Cameroun, Nasako Besingi avait été violemment attaqué par un groupe de personnes, en la présence de nombreux témoins. Il avait alors rédigé un rapport de l'évènement, sur lequel repose aujourd'hui la plainte en diffamation.

Monsieur Nasako Besingi a fait l'objet d'une série de plaintes et d'arrestation depuis l'installation de la société Herakles Farms (SGSOC) dans la région du Sud-Ouest, en raison de sa dénonciation des violations de la loi par cette compagnie, qui y a démarré ses opérations (défrichage, ouverture de route et création de pépinières) avant d'avoir obtenu un titre légal sur les terres, ce qui constitue une violation du droit foncier camerounais. L'opposition des communautés, qui contestaient la légalité de la présence de la compagnie sur leur terroir et qui, dans leur vaste majorité, condamnaient cette tentative d'accaparement de leurs terres, a conduit à de nombreux conflits avec la compagnie. La condamnation de monsieur Nasako Besingi, qui fait suite à une série d'autres procédures, semble indiquer une volonté d'intimider les défenseurs de l'environnement, dans un contexte marqué par la multiplication des investissements sur la terre et sur les ressources naturelles, qui empiètent fortement sur les terroirs villageois.

Pour Samuel Nguiffo, Secrétaire Général du Centre pour l'Environnement et le Développement, *"L'arrivée massive d'investisseurs dans l'exploitation de la terre et des ressources naturelles peut conduire à davantage de conflits de cette nature, et il est important que l'administration et la justice dans notre pays soient préparées à la gestion de ces tensions. Le non respect de la législation au moment de l'installation de la compagnie SGSOC dans le Sud-Ouest a été à l'origine de nombreux problèmes, et le Gouvernement doit tirer les leçons de cette expérience"*

Le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED) et ses partenaires déplorent cette condamnation, qui envoie un signal inquiétant aux communautés défendant leurs terres et leurs ressources face aux activités des multinationales.

« Cette affaire nous montre bien qu'il est important que les politiques de gestion des ressources naturelles incluent mieux la protection des droits de l'Homme et tiennent compte des droits coutumiers des communautés », a déclaré Apollin Koagne, Chef du projet "Verdir le respect des droits de l'Homme dans le Bassin du Congo" I.

Tout en réaffirmant sa confiance dans la justice du Cameroun, le CED et ses partenaires souhaitent que Monsieur Nasako Besingui puisse jouir en appel de son droit à un procès juste et équitable.

Pour plus d'informations, contacter :

Mireille Tchiako

Communication Officer

Centre pour l'Environnement et le Développement (CED)

Tél : +237 67012 7324

E-mail : mtchiako@cedccameroun.org

www.cedcameroun.org

Facebook : ONGCED

Twitter : @CED_Cameroun

Le projet « Verdir le respect des droits de l'homme dans le Bassin du Congo » est un projet qui vise la protection des droits de l'Homme dans quatre pays (Cameroun, Congo, Gabon, République Centrafricaine), financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED), l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH), Brainforest (Gabon) et la Maison de l'enfant de la Femme Pygmées (MEFP)